



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/COM.11/L.202  
26 octobre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DES CHEFS, NOTABLES, MARABOUTS ET POPULATION DU RER DJIBRIL AMIR  
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat. Cette communication a été transmise au  
Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies  
pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration  
italienne.

AFMADOU, 1er OCTOBRE 1955

JUGE SOMALIE

COPIES INFORMATION ADMINISTRATEUR SOMALIE ET CONSEIL CONSULTATIF NATIONS UNIES  
MOGADISCIO

LE 29 SEPTEMBRE COMMISSAIRE DISTRICT NOUS A NOTIFIE ORDONNANCE JUGE  
REGIONAL BAS DJOUBA ANNULANT CHIR STOP RECLAMONS CONTRE CETTE DECISION CAR  
CHIR TENU REGULIEREMENT ET APPROUVE PAR CONSEIL SURVEILLANCE STOP NOTRE  
TRIBU DJIBRIL AMIR STOP SIGNALONS EGALEMENT DEPENSES CHIR ELEVEES A  
11.114 SOMALOS STOP 10.114 ELECTEURS PRESENTS AU CHIR TENU 13 SEPTEMBRE TCUS  
QUALIFIES POUR VOTER CONFORMEMENT DISPOSITIONS 5 ET 6 ORDONNANCE STOP TEXTE  
DEMANDE ET COPIE ORDONNANCE SUIVENT STOP VOUS PRIONS INTERVENIR POUR OBTENIR  
DECISION JUSTE STOP CHEFS, NOTABLES, MARABOUTS ET POPULATION RER DJIBRIL AMIR  
DERE DAGANE

-----

55-25822